

CRÉDIT. Installé dans les Landes, le cabinet Trésobanque a fait condamner plusieurs banques qui annonçaient des taux de crédit erronés aux entreprises

Quand les banques exagèrent leurs taux

: Dominique Richard

Le 15 mai, la Banque populaire du Sud-Ouest est assignée devant le tribunal correctionnel de Bordeaux pour usure par l'un de ses clients. Ce dernier, fort de l'avis rendu par la Commission consultative sur le taux des prêts d'argent, lui reproche d'avoir appliqué à son découvert un taux non seulement supérieur à celui qu'elle annonçait mais bien plus élevé que le seuil de l'usure ; c'est-à-dire le taux maximal autorisé par la Banque de France (23,87 % au lieu de 16,33 % pour la période concernée, en l'occurrence le premier trimestre 2006).

Taux faux. Rarissime, la procédure soumise à la justice girondine ne surprend pas outre mesure le consultant financier Pierrick Houga. Installé depuis vingt ans dans les Landes, cet ancien cadre bancaire dirige le cabinet Trésobanque. Sa clientèle est essentiellement constituée de sociétés et de collectivités en demande de conseil pour optimiser leurs frais financiers et diminuer le poids de leurs dettes respectives.

« Le délit d'usure a été supprimé pour les crédits aux entreprises, relève Pierrick Houga. Cela n'empêche pas certaines pratiques de se développer. Les taux pratiqués par les banques en matière de découverts, de financement de stocks, d'escompte ou de crédits d'investissement sont souvent erronés. Quand on fait le total de ce qui a été prélevé sur le compte d'un client, il n'est pas rare de se situer au-dessus du taux annoncé. »

Condamnations. La Banco Populaire, condamnée par le tribunal de commerce de Bordeaux, la société bordelaise de CIC, désavouée par les tribunaux de commerce de Dax et de Castres, la BNP, épinglée par le tribunal de grande instance de Saintes, la Banque populaire Centre Atlan-



Pierrick Houga. « Les taux pratiqués par les banques sont souvent erronés »

PHOTO NICOLAS LE LIÈVRE

tique, sanctionnée par la cour d'appel de Poitiers... Pierrick Houga commence à collectionner les décisions de justice favorables.

« Un débiteur hésite toujours à assigner sa banque. Il sait qu'elle lui rendra la vie invivable »

Chaque fois, les juges se sont rangés à ses calculs et ont estimé que le TEG, le fameux taux effectif global qui mesure le coût du crédit, ne correspondait pas aux sommes effectivement ponctionnées par la banque. « Elles facturent une série de frais ou de commissions qui alourdissent le coût du crédit et s'analysent comme des suppléments d'intérêts,

assure le consultant. Ils doivent être inclus dans le calcul du TEG. Mais, malheureusement, c'est loin d'être toujours le cas. »

Dans un arrêt rendu au mois de février dernier, la Cour de cassation, la plus haute juridiction française, a confirmé que ces rémunérations n'étaient pas indépendantes de l'opération de crédit proprement dite et qu'elles devaient être incluses dans le calcul du TEG. En cas de TEG faux, les tribunaux refacturent le crédit au taux d'intérêt légal. Ce dernier, fixé par la Banque de France, est en général inférieur de trois ou quatre points. Cela peut représenter rapidement des sommes importantes que la banque doit impérativement restituer en cas de condamnation.

La peur du procès. Relativement rares, les protestations des clients se sont souvent heurtées à la complexité des méthodes de vérification. En 2003, le professeur sollicité

pour servir de médiateur entre la Banque populaire du Sud-Ouest et un artisan avait conclu que le calcul du TEG faisait « appel à des outils mathématiques et informatiques qui dépassaient de loin ses capacités intellectuelles ! »

Aujourd'hui la contestation gagne du terrain. Au point que certaines banques n'hésitent plus à transiger, à l'image de la banque Pelletier à Dax avec deux sociétés de Chalosse et de l'agglomération bordelaise. « C'est souvent une question de rapport de force, souligne Pierrick Houga. Dans le cas d'une grosse entreprise, une banque préférera une transaction amiable. En revanche, lorsqu'il s'agit d'un commerçant, d'un artisan ou d'une PME en situation précaire, cela se finit plus fréquemment au tribunal, même si un débiteur hésite toujours à assigner sa banque. Il sait qu'elle lui rendra la vie invivable. »

HAUTE-GARONNE Neuf femmes blessées sur l'A 64

■ Neuf jeunes femmes, membres d'une communauté religieuse, ont été blessées, dont quatre grièvement, hier, dans l'accident du minibus qui les transportait sur l'autoroute A 64, près de Lavelanet-de-Comminges (Haute-Garonne), entre Tarbes et Toulouse.

Le véhicule en provenance de Lourdes aurait fait en début de matinée un tonneau sur l'autoroute, et les passagères, originaires de six pays européens et âgées de 20 à 30 ans, auraient été éjectées du minibus. Une Espagnole, une Polonoise et deux Françaises, qui voyageaient dans le minibus appartenant à la communauté religieuse Cenacolo, ont été grièvement blessées. Trois Italiennes, dont une religieuse, une Slovène et une Croate âgée de 20 ans ont été plus légèrement touchées.

En partance pour l'Italie. Les jeunes femmes ont été évacuées vers les deux centres hospitaliers toulousains. Trois hélicoptères de la gendarmerie et du Samu ainsi que cinq ambulances des pompiers sont intervenus sur cet accident. La circulation, interrompue dans les deux sens, a été rétablie en début d'après-midi. L'accident a provoqué au total 32 kilomètres de bouchon.

Implantée à Lourdes, cette communauté d'origine italienne accueille des jeunes en difficulté qui aident bénévolement les sanctuaires de la ville. Les huit jeunes femmes blessées y étaient depuis au moins un an. Elles partaient à une fête en Italie à l'occasion de la Pentecôte.

Les Chœurs de France
Dir. J.C. OUDOT
présentent
avec Orchestre et Cordes
LA GRANDE SYMPHONIE DE BREL
Vendredi 30 et Samedi 31 Mai
Espace d'Ornon
Route de Léognan
Villeneuve d'Ornon
Tel : 05 56 28 36 03
30 ans après sa disparition 05 56 20 23 63

Du 1^{er} au 12 mai 2008 à la Foire de Bordeaux

JEU CONCOURS
avec **SUD OUEST** et **SUZUKI**

Profitez de nos animations gratuites sur les deux stands SUD OUEST et retrouvez notre **Roue de la Chance** et ses nombreux lots.

GAGNEZ 1 semaine au Maroc pour 2 personnes

ou

UN FUTUROCHEQUE CADEAU d'une valeur de 300 €
Futuroscope Valable à l'entrée du parc du Futuroscope et sur l'ensemble de son parc hôtelier

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
Tél. :

Remplissez votre bulletin et déposez-le dans les urnes situées sur les stands SUD OUEST (intérieur : hall 1/entrée 7; extérieur : allée 27) et SUZUKI. Les gagnants seront prévenus par téléphone suite à la Foire Internationale de Bordeaux. Jeu sans obligation d'achat. Bulletin disponible sur simple demande sur les espaces SUD OUEST et SUZUKI.

85649460 CAR